

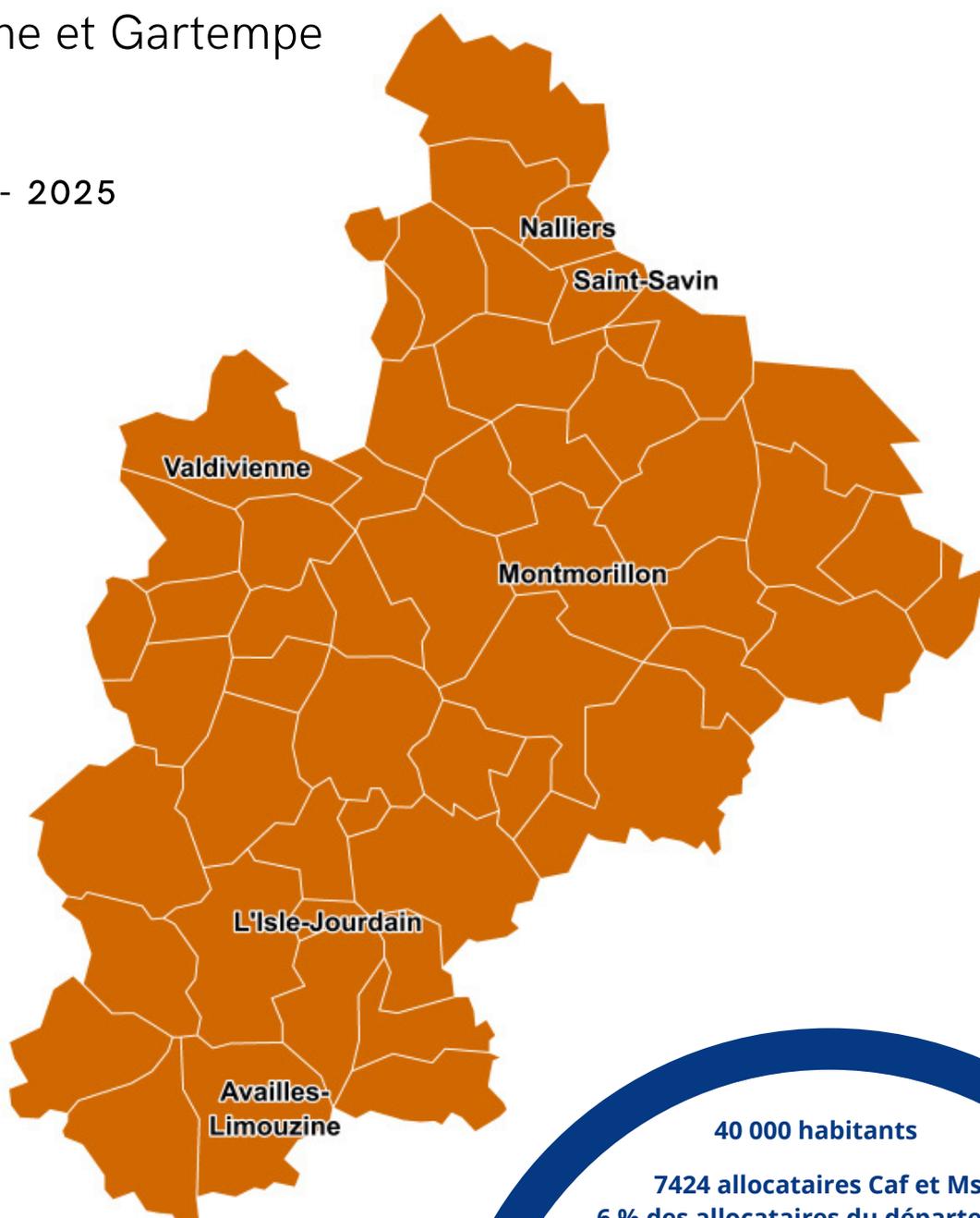


VERSION SYNTHETIQUE

# Convention Territoriale Globale

Vienne et Gartempe

2021 - 2025



Communes signataires de la Ctg

40 000 habitants

7424 allocataires Caf et Msa  
6 % des allocataires du département

54 % des allocataires sont des familles avec enfants  
dont 13,2 % sont des familles monoparentales

# Éléments de diagnostics

## Petite enfance

- Un nombre de naissances en diminution sur le territoire
- Un vieillissement des assistant.es maternelles avec un potentiel impact dans 10 ans au regard du nombre d'agrèments nouveaux
- Une couverture intégrale du territoire en Relais Petite Enfance



## Enfance - Jeunesse

- Un bon maillage des lieux d'accueil avec un transport organisé
- Une stabilité des 6-11 ans et un enjeu confirmé autour de la jeunesse avec une population en augmentation entre 16 et 20 ans
- Une offre envers les 12-17 ans restant à harmoniser et à mettre en réseau
- Une carence en animateur.trices saisonniers
- Un travail à poursuivre autour de l'accessibilité tarifaire

## Accompagnement à la parentalité

- Une fréquentation stable au sein des Lieux d'accueils enfants parents (LAEP) mais un maillage à parfaire
- Entre 80 et 90 enfants du territoire concernés par une action dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (Clas) chaque année mais une accessibilité du dispositif variable selon les communes fréquentées
- Davantage d'actions dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (Reaap) proposées aux familles depuis 2017 et une fréquentation stable mais un taux de recours qui reste faible (2018, 3% des familles touchées par une action)
- Davantage d'enfants porteurs de handicap accueillis en structure collective
- Des propositions variées autour des loisirs en familles et des vacances

## Accès aux droits

- Une augmentation continue du nombre d'allocataires dont la moitié sont des familles avec enfants
- Une offre à repenser autour de l'accès aux droits par le biais de l'inclusion numérique
- La nécessité d'adapter les actions et les outils aux évolutions sociétales en tenant compte des nouveaux dispositifs. Un service de visio guichet à repenser
- Une proportion de bénéficiaires du Rsa et de la Prime d'activité supérieure à la moyenne départementale
- Un maillage territorial de proximité à maintenir



## Animation de la vie sociale

- Une répartition des structures Avs permettant une large couverture du territoire mais un maillage à poursuivre
- Une faible connaissance des structures Avs par la population locale
- Un réseau ancré de 5 Maisons des Jeunes et de la Culture sur le territoire
- Des acteurs à intégrer jouant un rôle important dans le champ de l'éducation populaire

# Des projets pour le territoire\*

Créer une cellule de veille des modes d'accueil du jeune enfant

Développer l'offre d'accueil collectif du jeune enfant

Mettre en réseau les acteurs dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité

Poursuivre le maillage du territoire des Lieux d'accueils enfants-parents

Poursuivre et développer des propositions de loisirs et de vacances en famille

Harmoniser les modalités de tarifications en Accueil de Loisirs

Mettre en place une formation Bafa sur le territoire

Développer une politique jeunesse adaptée aux besoins

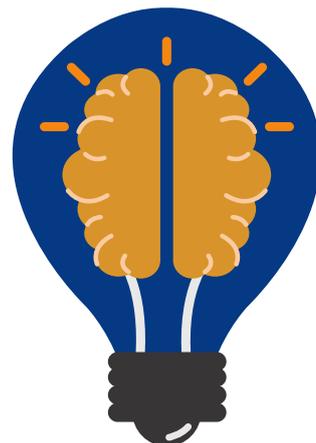
Renforcer l'itinérance des secteurs jeunes et la présence éducative sur internet

Assurer le maintien des Résidences Habitat Jeunes et étendre l'offre sur le Lussacois et le St-Savinois

Mettre en place un forum du logement

Faciliter le repérage des aides et des services pour les familles ayant un enfant porteur de handicap

Promouvoir des actions pour l'accompagnement des gens du voyage



## Une convention pour faire quoi ?

Signer une convention territoriale globale c'est convenir de partager une vision sociale du territoire pour les années à venir entre la Caf, la Msa et les collectivités territoriales.

Eminemment politique cet outil s'appuie sur une démarche de recensement de l'existant et des besoins permettant d'élaborer un territoire répondant au mieux aux enjeux de ses habitant.tes et de la société en matière de services aux familles, d'accès aux droits, de logement et d'animation.

Autant de thématiques qui permettent de maintenir une attractivité du territoire !

## Le territoire en quelques mots

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe se compose de 55 communes et couvre environ un tiers de la superficie de la Vienne.

Située en moyenne à 40 minutes de Poitiers et Châtelleraut, elle s'intègre dans un réseau de territoires ruraux maillés par des communes de moins de 5000 habitants qui font office de pôles locaux, ces communes constituant par ailleurs des relais de proximité qui fournissent des services aux habitants de ces territoires.

Trois pôles démographiques ressortent sur le territoire, à savoir Montmorillon, Valdivienne et Lussac-les-Châteaux. Globalement entre 2012 et 2018 le nombre d'habitants a baissé avec un taux d'évolution de -2%. Entre 2013 et 2018, l'augmentation la plus significative en terme de démographie concerne les plus de 60 ans qui confirme une tendance au vieillissement de la population avec une diminution importante des naissances.

L'évolution des familles tend donc à baisser avec des proportions similaires à la baisse de la population même si on constate de grandes disparités entre quelques communes qui enregistrent des augmentations de + de 30%

## Pour aller plus loin :

La Convention territoriale globale en version complète est disponible sur le [caf.fr](http://caf.fr) - onglet partenaire

Contact Communauté de Communes de Vienne et Gartempe : Cédric Harent - [cedric.harent@ccvg86.fr](mailto:cedric.harent@ccvg86.fr)

Contact Caf de la Vienne : Laurence Blet - [laurence.blet@caf.fr](mailto:laurence.blet@caf.fr)